5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.

Avis de demande de révocation volontaire et partielle d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a demandé la révocation partielle de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec qui lui a été octroyée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »).

SSQ, Société d'assurance-vie inc. entend cesser d'exercer ses activités dans les catégories d'activités suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

SSQ, Société d'assurance-vie inc. a pris les arrangements nécessaires afin que le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle il est souhaité que la révocation volontaire partielle prenne effet, les obligations issues des contrats conclus en conformité avec les catégories pour lesquelles elle demande la révocation soient transférées à :

La Capitale assurances générales inc. 625, rue Jacques-Parizeau Québec QC G1R 2G5

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie

Fait le 10 novembre 2022